

État des dons envoyés par les habitants du district de Dieuze (Meurthe), lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons envoyés par les habitants du district de Dieuze (Meurthe), lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794).

In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 409;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25848_t1_0409_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

40

Le citoyen Basse, ex-premier vicaire du département du Gard, [et marié,] fait remise à la nation du secours auquel il avoit droit comme ex-prêtre, et prie la Convention nationale de l'appliquer à des pauvres mères de famille dont les époux sont morts en combattant les ennemis de la République, ou a des défenseurs de la patrie que leurs honorables blessures empêchent de gagner leur vie par le travail. Ce secours annuel est encore, dit-il, dans son entier : il n'en a jamais touché un denier, parce qu'il vouloit en faire une offrande plus digne d'un vrai républicain. Il ajoute que toute la fortune de son épouse, jointe à la sienne, est l'amour du travail, qu'il a suffi pour les nourrir depuis 11 mois de mariage, et qu'ils espèrent qu'avec un pareil bien et le patriotisme le plus pur et le plus ardent qui les animera toujours, ils ne manqueront jamais de pain.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (1).

41

Le directoire du district de Dieuze, département de la Meurthe, adresse à la Convention nationale l'état d'un nouveau don patriotique fait par les citoyens de ce district, pour nos braves défenseurs, consistant en 14 habits, 22 vestes, 13 culottes, 59 paires de bas, 731 chemises, 3 paires de souliers, 9 guêtres, 8 caleçons, 10 coëffes de nuit, 6 casques, 3 bonnets de grenadiers, 4 mouchoirs de poche, 19 draps de lit, 9 nappes, et 1713 liv. 4 sols en assignats. Il invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Dieuze, s.d.] (3).

« Citoyens représentans,

En vous adressant l'état d'un nouveau don patriotique fait par les administrés, en effets d'équipement pour nos braves défenseurs, nous venons vous réitérer le mot d'ordre des francs républicains...

L'invitation de rester à votre poste jusqu'à l'entier achèvement de la Révolution et l'anéantissement total des ennemis de la République. »

VOGIN, BAUDOT [et 3 signatures illisibles.]

[Etat des dons faits par les comm. du distr. dans les mois de frimaire et nivose].

14 habits; 22 vestes; 13 culottes; 59 bas; 731 chemises; 3 souliers, 9 guêtres; 8 caleçons; 10 coëffes de nuit; 6 casques; 3 bonnets de grenadiers; 4

(1) P.V., XLI, 43 (C 308, pl. 1192, p. 26. Version un peu différente du P.V.). Bⁱⁿ, 28 mess. (2^e suppl⁴).

(2) P.V., XLI, 44.

(3) C 308, pl. 1198, p. 30.

mouchoirs de poche; 19 draps de lit; 9 nappes.
1.713 liv. 4. de papier monnaie.

P.c.c. [signature illisible.]

42

La société populaire d'Oradour-sur-Vayres, département de la Haute-Vienne, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et sur la découverte des dernières manœuvres du fanatisme. Elle sollicite un décret qui ordonne la déportation de tous les prêtres fanatiques, y compris les sexagénaires. Renfermez, dit-elle, dans cette même loi, les pères, mères et femmes des émigrés : par cette mesure vous purgerez le sol de la liberté des restes impurs qui souillent cette terre bénite, et par ce moyen elle ne renfermera que des hommes dignes d'elles et de vous.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

43

La société populaire et montagnarde du canton de Montbron félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et particulièrement de ce qu'elle a mis la probité et la vertu à l'ordre du jour, et qu'elle a proclamé l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. Elle annonce que l'atelier de salpêtre est en pleine activité; que déjà il est sorti de ses fourneaux volcaniques 586 livres, et que toutes les décades ils vomiront des feux destructeurs qui renverseront les trônes les moins chancelans. Les citoyens de ce canton ont juré de ne planter l'olivier, symbole de la paix, que sur la tombe du dernier des tyrans. Leur puissance s'est éclipsée, et tout doit assurer le règne de la liberté et de l'égalité, c'est-à-dire, le règne des vertus et du bonheur.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montbron, 1^{er} mess. II] (3).

« Augustes représentans,

En déclarant à la face de l'Univers entier que le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême, vous avez porté dans le cœur du vrai républicain les doux charmes de la consolation, vous avez anéanti le monstre de l'athéisme qui n'offroit à l'homme vertueux que le cahos et le néant; vous avez confondu la calomnie et la malveillance, vous avez enfin proclamé le bonheur de tous les français.

Que les hommes pervers fuient, leurs trônes sont brisés! La vérité seule est éternelle, tout comme les droits du peuple sont inaliénables. La terre de la liberté doit être le tombeau du crime, et

(1) P.V., XLI, 44.

(2) P.V., XLI, 44.

(3) C 309, pl. 1207, p. 21.